

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LONGLAVILLE
DU 27 FEVRIER 2018 A 18H00**

Le vingt-sept février deux mille dix-huit à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Longlaville, qui ont été dûment convoqués le vingt février deux mille dix-huit, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc DURIEZ, Maire.

Ordre du jour :

1. Retrait de la délibération 55/2017
2. Désignation des membres de la commission de délégation de service public
3. Autorisation de signature – Convention Mairie/ SCI « Les Grands Tards »

Présents : M. Jean-Marc DURIEZ, Maire, Mmes Marie-Thérèse SOHYER, Séverine PANICALI et M. Jean DIMONTE, Maires-Adjointes ; Mme Nabila BRUGNEAUX, MM. Jean-Louis ROCA, Antoine SALVAI et Guillaume ROTARIO, Conseillers Municipaux délégués ; M. Eric BUGADA, Mme Roselyne SANTINI, M. Pascal VALENTINI et Mme Laila DJA DAOUADJI, M. Roger CORBELLOTTI et Mme Véronique FURGAUT ; Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Mme Aurélie PIERRON est représentée par M. Jean-Marc DURIEZ, Mme Sylvie MANGIN est représentée par M. Antoine SALVAI, M. Fabrice AMANTINI est représenté par Mme Marie-Thérèse SOHYER, M. Hamdi TOUDMA est représenté par M. Roger CORBELLOTTI et M. Christophe GILLET est représenté par Mme Véronique FURGAUT.

Excusé : /

Absent : /

Elu secrétaire : M. Guillaume ROTARIO

Nombre de conseillers :

en exercice : 19

Présents : 14

Votants : 19

**Retrait de la délibération 55/2017 du 5 décembre 2017
portant désignation des membres de la commission de délégation de service public**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, 19 voix pour,

DECIDE de retirer la délibération 55/2017 du 5 décembre 2017 désignant les membres de la commission de délégation de service public.

Désignation des membres de la commission de délégation de service public

Le Conseil municipal après avoir délibéré sur les modalités de dépôt des listes, le 6 novembre 2017, délibération N° 52/2017 ;

- Les listes sont déposées au début de la présente séance du Conseil Municipal au terme de laquelle il sera procédé à l'élection des membres de la Commission ;
- Les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir (3 titulaires, 3 suppléants),
- Les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats, aux postes de titulaires et de suppléants.

3 listes ayant été déposées :

- Liste Majorité Municipale
- Liste Groupe Longlaville pour un avenir durable
- Liste Eric Bugada

DECIDE de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la Commission de délégation de service public, à la proportionnelle au plus fort reste :

Membres titulaires :

Nombre de votants : 19

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 19

Sièges à pourvoir : 3

PROCLAME élus les membres titulaires de la Commission de délégation de service public suivants :

- M. Jean-Louis ROCA
- M. Antoine SALVAI
- M. Hamdi TOUDMA

Membres suppléants :

Nombre de votants : 19

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 19

Sièges à pourvoir : 3

PROCLAME élus les membres suppléants de la Commission de délégation de service public suivants :

- M. Pascal VALENTINI
- M. Jean DIMONTE
- M. Roger CORBELLOTTI

Par ailleurs, peuvent également siéger à la commission de délégation de service public avec voix consultative, conformément aux dispositions de l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- le comptable public
- un représentant du ministre chargé de la concurrence

Autorisation donnée au Maire de signer la convention Mairie/SCI « Les Grands Tards »

Après avoir entendu les explications du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 13 voix pour et 6 non-participation,

AUTORISE le Maire à signer la convention entre la commune de Longlaville et la SCI « Les Grands Tards » ayant pour objet les modalités de remise en état du site et le remboursement des opérations de dépollution.

Fait à Longlaville, le 1^{er} mars 2018

Date de convocation : 20 février 2018

Date d'affichage : 1^{er} mars 2018

Date de transmission : 1^{er} mars 2018



Le Maire
Jean Marc DURIEZ